

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers élus :**

15

**Séance ordinaire du 9 mars 2015**

**à 20h30**

**Conseillers en fonction :**

15

**Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire**

**Conseillers présents et  
représentés :**

15

**Membres présents :** MM BAAS René, BATTESTINI Cathy,  
BERNHARD Lucien, EYDER Cyriaque, FOESSER Christian,  
FOESSER Michel, MULLER Marc, STAERK Guy. MMES  
ARNOLD Monique, JUCHS Christelle, KIEFFER Stéphanie,  
LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle.

**Absents excusés :** Mme WITTMANN Chantal (procuration à  
MULLER Marc).

**Secrétaire de Séance :** Mme BATTESTINI Cathy

**Date de convocation : 4 mars 2015**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015.

**08/15 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2014 qui se décompose comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de l'exercice	942 505,56 €
Recettes de l'exercice	904 047,60 €
Déficit de l'exercice	38 457,96 €
Excédent antérieur	71 810,03 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>33 352,07 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses de l'exercice	151 567,89 €
Recettes de l'exercice	202 542,29 €
Excédent de l'exercice	50 974,40 €
Excédent antérieur	328 327,09 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>379 301,49 €</b>

**SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 412 653,56 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2014 tel qu'il a été présenté.

**Après avoir examiné les comptes de la Commune,**

**Le Conseil Municipal,  
Par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Ch Wittmann, M Muller),**

**APPROUVE** le compte administratif 2014.

### **09/15 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

**Le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2014 de Madame le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2014, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	<b>33 352,07 €</b>
Un excédent d'investissement de	<b>379 301,49 €</b>
Soit un excédent global de clôture de	<b>412 653,56 €</b>

### **10/15 ACTE DE CESSION ROUTE DES ROMAINS**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la nécessité de régulariser une cession de terrain route des Romains, conformément aux dispositions du P.O.S., dans le but de permettre l'élargissement de la voie publique.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section 3 n° 322, appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude KLEIN de ALTORF, nécessaire à l'élargissement de la voie communale, route des Romains
- **DECIDE** que cette acquisition se fera par acte en la forme administrative,
- **DECIDE** l'intégration de la parcelle dans le domaine public communal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien les formalités de radiation au livre foncier de ladite parcelle,
- **SOLLICITE** le bénéfice des dispositions de l'article 21 de la Loi de Finances du 30 décembre 1982, modifiant l'article 1042 du Code Général des Impôts, prévoyant l'exonération de toute perception au profit du Trésor pour la présente acquisition,
- **DECIDE** la prise en charge de tous les frais découlant de cette transaction,
- **DESIGNE** Monsieur René BAAS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer les dits actes, au nom et pour le compte de la Commune d'ALTORF et à requérir l'inscription de la parcelle au Livre Foncier,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

## **11/15 ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR**

### **Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :**

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il propose d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence.

Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu** la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu** la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

### **Après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

### **DIT QUE :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Bas-Rhin

- Monsieur le Président de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig  
Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

### **12/15 STRUCTURE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE « POMME DE PIC » : renouvellement du contrat de Délégation de Service Public**

#### **Le Conseil Municipal,**

- Vu** l'échéance du contrat d'affermage signé pour une durée de 6 ans avec l'OPAL de Strasbourg pour la gestion du Centre de Loisirs sans Hébergement, des mercredis récréatifs et de l'accueil périscolaire « Pomme de Pic » fixée au 31 août 2015
- Vu** l'article L 1411-2 du Code des Collectivités Territoriales qui stipule qu'une délégation de service peut être prolongée pour des motifs d'intérêt général. La durée de la prolongation ne peut alors excéder un an. Ces dispositions trouvent à s'appliquer lorsqu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public.
- Vu** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 portant sur la modification du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
- Considérant** la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014
- Considérant** que le bilan des mesures de modification des rythmes scolaires (fonctionnement, pédagogique et financier) ne sera dressé qu'en juin 2015, et que les mesures pourront encore évoluer en fonction de ce bilan
- Considérant** que le cahier des charges en rapport avec un fonctionnement pérenne de la structure d'accueil « Pomme de Pic » ne pourra donc être établi qu'à l'automne 2015, soit après l'échéance du contrat actuel
- Vu** le rapport de Monsieur le Maire qui expose que cet avenant a seulement pour objet et effet de permettre la continuation du service public, cela impliquant que les droits et obligations des parties restent régis par les dispositions initiales de la délégation de service public et les règles qui s'appliquent à ce contrat administratif

#### **Après délibération**

#### **A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDENT** de prolonger, à titre exceptionnel, le contrat d'affermage signé avec l'OPAL en 2009 pour la gestion de la structure « Pomme de Pic » jusqu'au 31 août 2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat d'affermage et toutes les pièces s'y rapportant.

### **13/15 COLLEGE COPERNIC DE DUTTLENHEIM : demandes de subventions pour voyages scolaires**

#### **Le Conseil Municipal,**

- Vu** la délibération n° 95/08 prise en date du 22 octobre 2008 décidant la participation financière de la Commune lors de l'organisation de classes transplantées par l'école communale et fixant le montant de cette dernière à hauteur de celle accordée par le Conseil Général
- Vu** la décision adoptée par le Conseil Général en assemblée plénière le 23 mars 2009 de ne plus financer les classes transplantées hors Alsace, Vosges et Moselle.

**Vu** la délibération n° 90/09 du 23 novembre 2009 portant sur la volonté pour la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale

**Considérant** la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement secondaire et ainsi réduire la participation financière des parents

**Sur proposition de Monsieur René BAAS,**

**Après délibération,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**D'ACCORDER**, à chaque élève du Collège Nicolas Copernic de Duttlenheim habitant la Commune d'Altorf et participant à une classe transplantée ou à un voyage d'étude de plusieurs jours, une aide par enfant et par nuitée.

Par conséquent,

**DECIDE** d'accorder une subvention de 5 € par nuitée et par enfant, soit :

- **80.00 €** pour les 8 élèves du Collège participant au séjour ski de 2 nuits dans le Jura

- **20.00 €** pour l'élève du Collège participant au séjour de 4 nuits dans le Jura

**PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

**Après délibération,**

**Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M Muller),**

**DECIDE** d'accorder une subvention de **180.00 €** pour les 6 élèves du Collège participant au séjour de 6 nuits à Rome

Pour une question de simplicité d'écriture comptable, la totalité des subventions attribuées, soit 280.00 €, sera versée au Collège sur présentation d'une attestation de participation. Le Collège se chargera de les déduire des montants restant à la charge des parents des élèves concernés par les différents voyages pédagogiques.

**PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

## **14/15 DIVERS**

1) Emploi jeune :

Monsieur le Maire fait part du recrutement en date du 1<sup>er</sup> mars 2015 d'un nouvel agent au sein du service technique par le biais d'un contrat d'avenir.

2) Ecole:

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, fait part aux Conseillers d'une nouvelle fuite dans une salle de classe élémentaire du bâtiment.

Par ailleurs un questionnaire a été soumis par les enseignantes à tous les parents d'élèves en vue d'un éventuel changement des horaires de classe. Les résultats seront connus au retour des vacances de carnaval.

3) Tourne à gauche :

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des 8 plis dans le cadre du marché de travaux. La meilleure offre est de 41% inférieure à l'estimation du maître d'œuvre. L'attribution du marché est prévue pour le 23 mars 2015, après analyse des offres par le bureau d'études BEREST.

4) Nettoyage du Printemps :

Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre part à cette journée de travail

du 11 avril prochain. Rendez-vous est donné à 8h30 sur le parking de la MTL.

5) Elections départementales :

Monsieur le Maire fixe les tableaux des permanences pour les prochaines élections départementales, fixées au 22 mars 2015 et au 29 mars.

6) Divers :

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la MTL. Ces derniers devraient s'achever au début de cet été.

Il communique les dates des prochaines réunions de travail des différentes commissions communales.

7) Recensement de la population :

Madame Monique ARNOLD, Adjointe au Maire, donne les résultats provisoires de la dernière campagne de recensement de la population.

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom -Prénom</b>	<b>Signature</b>
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	